

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **15 avril 2013**

Décision n° **B-2013-4104**

commune (s) : Charly

objet : Réhabilitation de la route des Condamines - Marché n° 2 : assainissement-eaux pluviales - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vullien

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 08 avril 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 16 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Pédrini, MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Bernard R. (pouvoir à M. Rivalta), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Claisse), Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Julien-Laferrière, Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Arrue, Mme Besson, MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 15 avril 2013****Décision n° B-2013-4104**

commune (s) : Charly

objet : **Réhabilitation de la route des Condamines - Marché n° 2 : assainissement-eaux pluviales - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 3 avril 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux d'assainissement et d'eaux pluviales relatif à la réhabilitation de la route des Condamines sur les Communes de Charly et de Vernaison.

Par délibérations n° 2010-1264 du 15 février 2010 et n° 2012-3154 du 10 septembre 2012, le Conseil de communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant total de 2 255 000 € TTC en dépenses.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'assainissement et d'eaux pluviales concernant la réhabilitation de la route des Condamines sur les Communes de Charly et de Vernaison.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 1er mars 2013, a classé les offres et choisi la solution de base du groupement d'entreprises Beylat TP/Sade pour un montant de 797 743,30 € HT, soit 954 100,99 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux d'assainissement et d'eaux pluviales pour la réhabilitation de la route des Condamines sur les Communes de Charly et de Vernaison et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Beylat TP/Sade pour un montant de 797 743,30 € HT, soit 954 100,99 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2111, le 10 septembre 2012 pour la somme de 2 255 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal pour un montant de 954 100,99 € TTC - compte 2315 - fonction 811.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 avril 2013.**